

CAISSE DE PENSIONS DES BOUCHERS

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2022





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Après une année 2021 tout à fait positive, 2022 n'a pas été avare de difficultés. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la montée de l'inflation ont fortement influencé les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile, ce qui a lourdement pesé sur toutes les œuvres de prévoyance.

La Caisse de pensions des Bouchers a elle aussi été fortement touchée par les évolutions négatives survenues sur les marchés boursiers et financiers. Notre caisse de pensions a subi une perte globale de -13,2 % sur les capitaux de placement, ce qui n'est malheureusement pas réjouissant. Toutefois, la santé de notre caisse de pensions demeure bonne par rapport à d'autres. Fin 2022, le degré de couverture de la Caisse de pensions des Bouchers était encore nettement positif, à 111,24 %. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son financement satisfaisant et sa grande stabilité.

Si la Caisse de pensions des Bouchers a mieux clôturé que d'autres une année 2022 difficile, c'est aussi grâce au modèle d'assurance semi-autonome dont nous profitons grâce à notre affiliation à la fondation collective proparis. Tandis que nous gérons 53 % de la fortune de placement sous notre propre responsabilité, les 47 % restants sont garantis par des assurances et rémunérés de manière fixe. Cette couverture permet d'amortir, du moins partiellement, les pertes subies durant les années boursières défavorables, malgré les fluctuations et les incertitudes. En 2022, nous avons donc obtenu un résultat des placements d'environ deux points de pourcentage supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le thème de la disparition des caisses de pensions nous a également occupés durant l'exercice 2022. Une évolution qui concerne en particulier les petites caisses propres aux entreprises. Ces dix dernières années, une caisse de pensions sur trois a été liquidée. Parallèlement, les institutions collectives gagnent en importance. Elles constituent la meilleure solution pour de nombreuses petites caisses de pensions. En effet, une taille importante est synonyme de stabilité et de sécurité. Les risques sont plus largement diversifiés et le poste des coûts pour la gestion de la caisse de pensions peut être réparti sur une base plus vaste. Notre caisse de pensions est donc affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Une solution qui s'est avérée résistante, même en 2022, qui a été une année difficile.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, même durant cette année compliquée, ont veillé par leur travail engagé à la sécurité de nos assurés, même en cette période d'incertitudes et de turbulences. En un mot : vous pouvez compter sur la Caisse de pensions des Bouchers.

Olivier Jobin

Caisse de pensions Bouchers
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	514 812 579.01	561 646 009.28
Liquidités	5.28	12 304.08
Créances et prêts	30 718 587.73	29 966 368.20
Titres	479 253 986.00	526 637 337.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	4 840 000.00	5 030 000.00
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	3 869 798.90	1 449 021.30
Actifs provenant de contrats d'assurance	463 679 029.00	464 883 504.00
Actifs	982 361 406.91	1 027 978 534.58

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	2 850 486.06	2 706 937.73
Prestations de libre passage et rentes	2 036 959.79	2 124 877.68
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	813 526.27	582 060.05
Compte de régularisation passif	425 052.17	366 453.51
Réserves de cotisations de l'employeur	13 303 847.22	12 212 811.92
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	13 303 847.22	12 212 811.92
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	868 193 135.45	832 556 787.80
Capitaux de prévoyance des actifs	316 816 846.45	304 749 051.80
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	38 641 510.00	17 152 585.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	463 679 029.00	464 883 504.00
Provisions techniques	49 055 750.00	45 771 647.00
Réserves de fluctuation de valeurs	80 755 853.00	83 408 869.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	16 833 033.01	96 726 674.62
Situation en début de période	96 726 674.62	95 364 439.08
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–79 893 641.61	1 362 235.54
Passifs	982 361 406.91	1 027 978 534.58

	01.01.–31.12.2022	01.01.–31.12.2021
	en CHF	en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	64 587 755.56	66 469 979.51
Cotisations des salariés	27 317 549.85	26 623 727.53
Cotisations des employeurs et des indépendants	28 890 510.76	28 304 869.18
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–2 032 135.10	–2 572 430.00
Primes uniques et versements supplémentaires	6 746 616.55	9 296 262.20
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	3 059 222.60	4 178 434.85
Subsides du fonds de garantie	605 990.90	639 115.75
Prestations d'entrée	39 523 829.41	30 343 304.97
Apports de libre passage	38 766 615.61	29 084 819.51
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	757 213.80	1 258 485.46
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	104 111 584.97	96 813 284.48
Prestations réglementaires	–43 426 744.40	–43 949 784.55
Rentes de vieillesse	–15 179 662.95	–14 997 700.05
Rentes de survivants	–3 547 460.70	–3 363 617.60
Rentes d'invalidité	–3 151 469.65	–3 144 305.15
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–20 016 358.00	–21 516 723.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–1 531 793.10	–927 437.95
Prestations de sortie	–49 536 934.55	–56 199 806.25
Prestations de libre passage en cas de sortie	–46 728 349.75	–53 178 252.25
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–2 808 584.80	–3 021 554.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–92 963 678.95	–100 149 590.80
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–37 867 910.15	–309 201 429.35
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–1 771 275.15	–242 081 831.15
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–21 488 925.00	–17 152 585.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–3 284 103.00	–34 821 411.00
Rémunération du capital épargne	–10 296 519.50	–13 539 597.35
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–1 027 087.50	–1 606 004.85
Produits de prestations d'assurance	30 277 107.80	340 164 816.56
Prestations d'assurance	23 891 868.80	307 401 565.50
Part d'excédents provenant des assurances	6 385 239.00	32 763 251.06

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-11 881 718.95	-45 279 119.65
Produits de prestations d'assurance	-9 978 962.85	-10 577 339.45
– Prestations d'assurance	–	–1 507.60
– Part d'excédents provenant des assurances	-8 936 648.15	-9 541 501.60
– Primes pour frais de gestion brutes	-1 042 314.70	-1 034 330.25
Apports uniques aux assurances	-1 514 197.00	-34 322 479.40
Cotisations au fonds de garantie	-388 559.10	-379 300.80
Résultat net de l'activité d'assurance	-8 324 615.28	-17 652 038.76
Résultat net des placements	-71 406 392.23	51 778 644.41
Résultat des liquidités	-9 916.73	-11 364.72
Résultat des créances et prêts	59.80	16 493.80
Résultat des titres	-69 344 298.80	53 502 645.33
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	80 525.00	83 850.00
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-853.80	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-63 947.80	-61 123.00
Frais de gestion de fortune	-2 067 959.90	-1 751 857.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	12 309.64	352 986.88
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	12 309.64	352 986.88
Autres charges	-87 133.30	-5 404.75
Frais de gestion	-2 740 826.44	-2 540 142.24
Administration générale	-2 682 086.90	-2 471 424.53
Frais de marketing et de publicité	-7 811.65	-15 880.60
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-41 370.89	-42 604.11
Autorités de surveillance	-9 557.00	-10 233.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-82 546 657.61	31 934 045.54
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	2 653 016.00	-30 571 810.00
Excédent de produits / charges	-79 893 641.61	1 362 235.54

Forme juridique et but

La Caisse de pensions des Bouchers est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

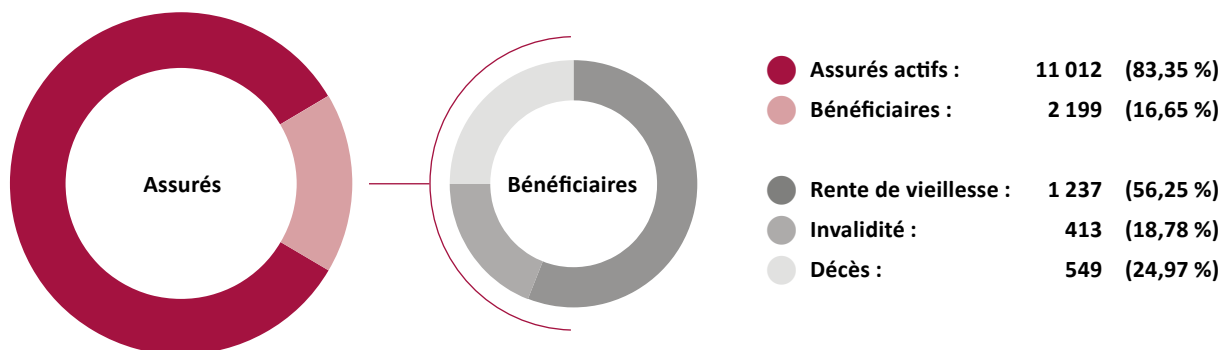
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Jobin Olivier	Président	Représentant des empl.	2020–2022
Meschi Giusy	Vice-présidente	Représentant des sal.	2020–2022
Hugentobler Natalie	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Kaufmann Urs	Membre	Représentant des empl.	2020–2022
Schlüchter Stefan	Membre	Représentant des empl.	2022–2022
Ungricht Beat	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Widmer Kurt	Membre	Représentant des empl.	2020–2022
Wildi Esther	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions des Bouchers c/o Caisse AVS des Bouchers Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22		
Téléphone	031 340 60 60		
E-mail	pkmetzger@ak34.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse AVS des Bouchers Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal : Marco Schmid
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires

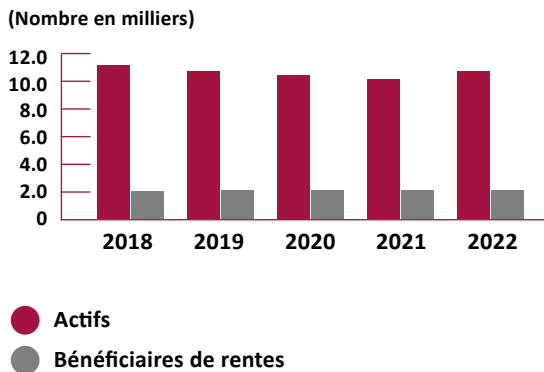


9,0
Assurés actifs, par rente de vieillesse

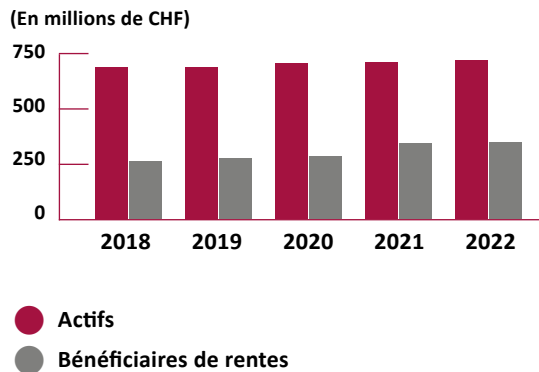
-6,38 %
Rendement net des placements

904
Entreprises

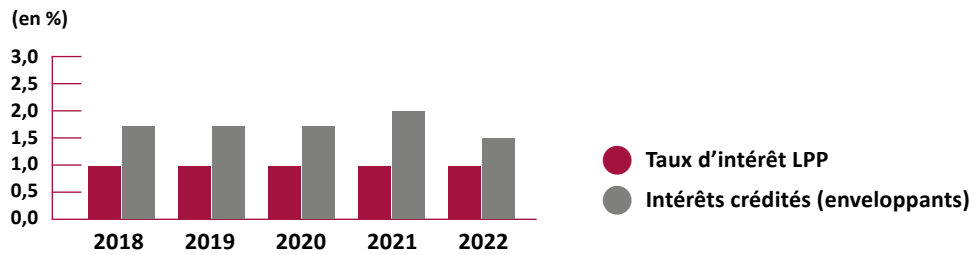
Structure actifs / bénéficiaires de rentes



Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes



Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

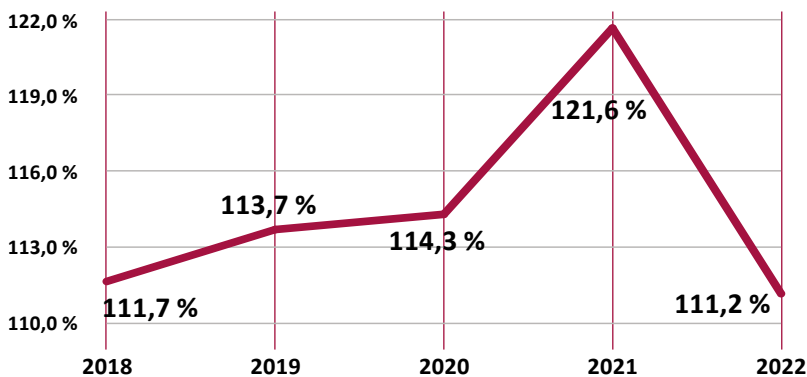
Avoir de vieillesse LPP :
CHF 507 485 660

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 238 525 69

68 %

32 %

Degré de couverture au 31.12.

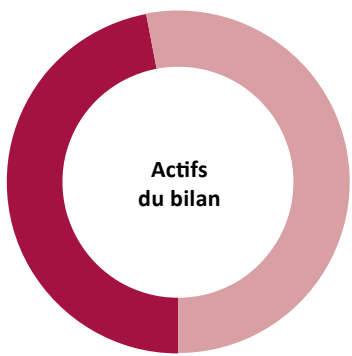


100 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

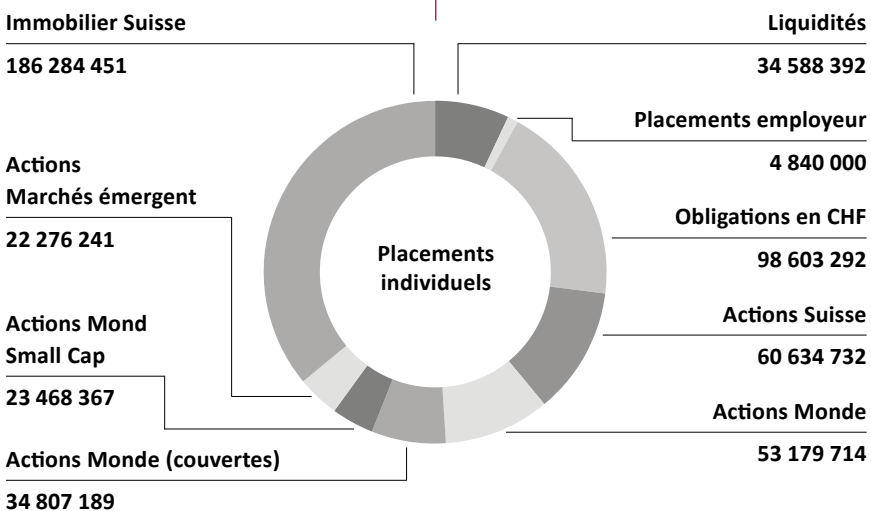
100 %
Transparence des coûts

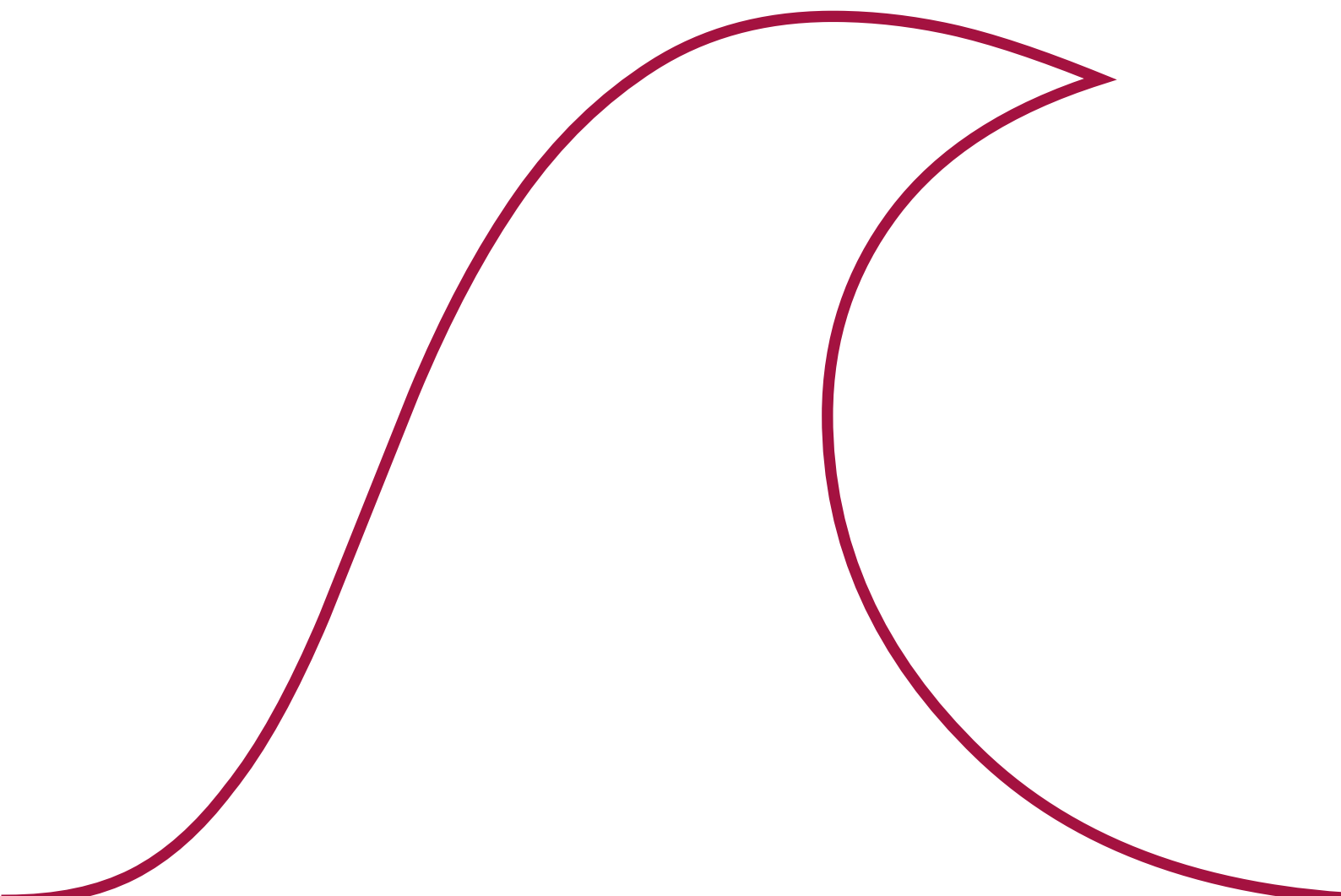
0,40 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 982 361 407



- Actifs provenant de contrats d'assurance (47,2 %) : 463 679 029
- Placements individuels (52,8 %) : 518 682 378





Caisse de pensions des Bouchers

Wythenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22
031 340 60 60 | pkmetzger@ak34.ch
www.ahvpkmetzger.ch

